



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement suivant :

Projet de règlement 615-2-20 modifiant le Plan d'urbanisme 615-14 visant à remplacer les grandes affectations du sol de certains secteurs, dont ceux touchés par les inondations du printemps 2019, situés à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville

AVIS PUBLIC est donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire qui s'est tenue le 9 mars 2020, le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a adopté le projet de règlement 615-2-20 modifiant le Plan d'urbanisme 615-14. Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le **6 avril 2020, à compter de 19h00**, à la salle du conseil municipal, située au 843, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1). Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet de ce projet de règlement vise à changer et corriger les grandes affectations du sol de certains secteurs situés à l'intérieur et d'un secteur situé à l'extérieur du périmètre urbain de la Ville afin de :
 - a. Remplacer une partie de l'affectation industrielle située en bordure de l'autoroute 73 dans le parc industriel par une affectation de conservation ;
 - b. Remplacer une partie de l'affectation mixte située à l'intersection de la rue Gilbert et de la route 173 Sud par une affectation résidentielle urbaine ;
 - c. Remplacer l'affectation résidentielle urbaine située dans le secteur de l'avenue Larochelle par une affectation publique ;
 - d. Remplacer une partie de l'affectation résidentielle urbaine située aux abords de la piste cyclable dans le secteur de la rue Martel par une affectation publique ;
 - e. Remplacer une partie de l'affectation mixte située à l'intersection de la côte Taschereau et de l'avenue Sainte-Thérèse par une affectation résidentielle urbaine ;
 - f. Remplacer une partie de l'affectation mixte située près de l'avenue du Palais et de l'avenue Boulet par une affectation résidentielle urbaine ;
 - g. Remplacer une partie des affectations mixte et résidentielle urbaine situées dans le secteur de la rue de la Courbe-Voie par une affectation publique ;

- h. Remplacer une partie des affectations mixte et résidentielle urbaine situées dans le secteur des rues des Récollets et de la Passerelle aux abords de la piste cyclable par une affectation publique ;
 - i. Remplacer une partie des affectations mixte et résidentielle urbaine situées dans le secteur de la rue du Versant et de l'avenue du Ramier par des affectations résidentielle urbaine et publique ;
 - j. Soustraire une partie de l'affectation forestière située près de l'autoroute 73 et des limites municipales suite à l'annexion d'une partie du territoire par la municipalité de Vallée-Jonction.
4. Le projet de règlement 615-2-20 et les plans des secteurs visés peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville au www.vsjb.ca à la section *Ville/Règlements/Projets de règlement* et au bureau de l'hôtel de ville, au 843, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce, durant les heures d'ouverture normales du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 12^e jour de mars 2020



Danielle Maheu
Greffière